



# collège Jeanne-d'Arc

## Sa fille giflée par un camarade, une mère porte plainte

Simple querelle entre élèves ou harcèlement ? Un incident survenu en cours d'arts plastiques dans une classe de 6<sup>e</sup> au collège Jeanne-d'Arc, établissement privé catholique de Vernon, a suscité la colère d'une mère de famille.

**"J'ai eu peur de la perdre"**, lance Marianne\*, en évoquant l'incident dont a été victime Julie\*, sa fille, élève de sixième au collège Jeanne-d'Arc. Tout commence le 13 avril, en cours d'arts plastiques. **"Un élève turbulent a agité le cours. Excédée, la professeure a dû sortir quelques minutes et a demandé aux délégués de surveiller la classe. Julie a essayé de discuter avec cet élève et lui a demandé de se calmer pour que le cours reprenne, il lui a répondu en l'insultant de pute et en lui mettant une claque"**, raconte la mère de famille.

### Une gifle sur la joue gauche

Sonnée, la jeune fille s'isole aux toilettes avec la déléguée de classe. **"Il s'est approché de moi et m'a donné une bonne grosse gifle"**, se souvient Julie. Elle retourne en classe après avoir repris ses esprits, mais ne parle pas de l'incident tout de suite. C'est la déléguée de classe qui évoque les faits à la Conseillère principale d'éducation le lendemain, le 14 avril.

Mise au courant, l'équipe éducative réagit. L'élève qui a frappé Julie est viré du collège Jeanne-d'Arc pour deux jours, comme le stipule le règlement intérieur. Il a également été suivi individuellement pendant une semaine et un plan de classe a été constitué. **"On a été très vigilant. Si un incident devait se reproduire nous agissons en conséquence"**, assure Raphaël Thomassin, directeur du collège Jeanne d'Arc.

Une réaction insuffisante pour la mère de Julie. **"L'établissement ne m'a jamais informée de l'incident, je l'ai appris par ma fille quand je l'ai découverte en pleurs en pleine nuit le mercredi et qu'elle a commencé par prétexter d'avoir peur de redoubler alors qu'elle a de bons résultats"**, dénonce Marianne. Dans la foulée, toujours le 14 avril, la mère fait constater les blessures de sa fille à un médecin à l'hôpital de Ver-

non et par son médecin traitant. Deux jours d'ITT (incapacité totale de travail) seront prononcés par le médecin des urgences de Vernon, qui a constaté **"une douleur maxillaire inférieure avec un léger œdème sur la joue gauche"**. Mère et fille se rendent également au commissariat de Vernon lundi 17 avril pour déposer plainte contre l'élève qui a infligé le coup.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là pour Marianne : cette dernière regrette que sa fille ait été placée en cours à côté de l'agresseur après les congés de Pâques et que le directeur ait refusé de réinscrire sa fille pour la prochaine rentrée. Sans oublier le passage du jeune collégien sur son lieu de travail ponctué d'insultes, mais sur lesquels l'établissement ne peut intervenir. **"C'est dommage parce que la scolarité de ma fille se passait très bien. Elle avait un très bon relationnel avec les professeurs et avait réussi à atteindre presque 14 de moyenne"**, regrette Marianne, qui apprécie le suivi réalisé par l'équipe de professeurs du collège.

## "Il y a un règlement intérieur"

De son côté, l'établissement assure avoir fait le nécessaire. **"Je suis surpris de la démarche de cette maman. Il y a un règlement intérieur que tous les parents signent et l'élève a été sanctionné selon ce règlement"**, souligne Raphaël Thomassin, le directeur du collège Jeanne-d'Arc, qui dénonce l'ingérence de la mère de famille.

Le directeur de l'établissement tient également à rappeler les mesures appliquées dans son établissement pour lutter contre le harcèlement et les agressions : **"Nous avons une journée de sensibilisation pour tout collègue, où l'on a redonné le numéro d'écoute pour le harcèlement. Récemment, j'ai aussi doublé le nombre d'encadrants scolaires qui accompagnent les élèves."**

Concernant le refus de réinscrire Julie, il a une explication. **"La procédure de réinscription commence en mars, cette mère n'a jamais rendu le premier papier. Ensuite, au rendez-vous de réinscription du 22 juin la mère m'a confié : je ne veux pas la réinscrire, c'est elle qui veut revenir. Pendant ce rendez-vous, j'ai aussi été insulté. La confiance a été brisée et je ne peux pas réussir sans l'approbation des parents. Je n'ai pas refusé de réinscrire l'élève j'ai rompu le contrat parce qu'il n'était pas respecté"**, détaille Raphaël Thomassin. Un accès de violence reconnu par la mère de famille. **"C'est vrai que je me suis emportée pendant ce rendez-vous. Je suis partie en claquant la porte et en proférant des insultes, mais je ne comprends pas que ma fille en paye les frais"**, confie-t-elle. Cette situation relève néanmoins d'un cas isolé pour Raphaël Thomassin, qui ne s'interdit pas de déposer plainte contre la mère de famille.

Mélissa Prou